

<p style="text-align:center"><b>COMMUNE DE LUSSAN</b> <b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 28 SEPTEMBRE 2017</b></p>
--

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

**Présents :** Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABEILLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER et M.DALVERNY

**Représentés :** J.F. PERRET (JM. FRANCOIS), J. DADA (M. DALVERNY)

**Absent excusé:**

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Date de la convocation :** 21 septembre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- CCPU modification des statuts
- CD convention d'adhésion à l'agence départementale du Gard

Vote à l'unanimité

**2017- 47 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 12 septembre 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 12 septembre 2017 et ses délibérations.

**2017- 48 – CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE**

Dans le cadre du pacte territorial, soutien du Conseil Départemental aux communes, il a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 12 septembre dernier de faire une demande pour l'aménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie. Pour rappel, ce bâtiment va accueillir au rez-de-chaussée, les locaux du service technique et à l'étage une maison médicale susceptible de recevoir des médecins et des paramédicaux. L'assemblée doit délibérer pour autoriser M. Le Maire à effectuer cette demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

**2017- 49 – CONSEIL DEPARTEMENTAL : TRAVAUX CHATEAU TRANCHE 1**

Le diagnostic du bâtiment a fait ressortir l'urgence de procéder à des travaux de confortement du château, notamment au niveau de la tour sud-ouest et du portail d'entrée. Un dossier de subvention a

été déposé auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui nous a accordé une aide. Il faut maintenant faire une demande de subvention complémentaire auprès du conseil départemental dans le cadre de la rénovation d'un monument historique. Vote à l'unanimité.

#### **2017- 50- CONSEIL DEPARTEMENTAL : RESEAU EAUX USEES MAS NEUF**

Dans le cadre de la convention qui lie le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau au sujet des travaux concernant l'eau et l'assainissement, il a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 12 septembre dernier de faire une demande de subvention pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées jusqu'au quartier du Mas Neuf. L'extension de ce réseau s'avère nécessaire car les systèmes d'assainissement posent des problèmes environnementaux au niveau de l'Aiguillon affluent de la Cèze. Il permettra le branchement de plusieurs habitations au réseau d'assainissement collectif communal. Un dossier de demande de subvention sera déposé conjointement auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité

#### **2017-51 – AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE SUBVENTIONS**

Ce projet d'aménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie afin d'y accueillir un local médical et les ateliers municipaux pour lequel nous allons déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental, est susceptible d'obtenir des compléments de financements. D'autres dossiers de demande vont être déposés auprès de la région et auprès du PETR dans le cadre du contrat de ruralité.

Vote à l'unanimité

#### **2017-52 – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE**

Suite à une décision gouvernementale, plus aucun contrat aidé n'est, actuellement, ni renouvelé, ni mis en place. Afin de faire face à l'accroissement d'activité, notre collectivité fait, depuis de nombreuses années appel à ces contrats aidés. Le contrat en place prend fin au début du mois d'octobre. Il est matériellement impossible, à l'équipe technique en place, de pouvoir assurer l'ensemble des tâches confiées à l'agent en CAE. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet afin de pallier à cette suppression de contrat aidé. Un contrat à durée déterminée sera mis en place.

#### **2017-53 – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES : MODIFICATION DES STATUTS**

Lors de son conseil communautaire du 5 septembre dernier, la CCPU a décidé de modifier ses statuts et de reporter la prise de compétence eau-assainissement collectif en 2020 au lieu de 2018. La modification des statuts consiste à basculer la compétence assainissement non collectif (SPANC) de compétence obligatoire à facultative. Les communes-membres doivent maintenant se prononcer sur ces modifications.

Voté à l'unanimité.

#### **2017-54 – CONSEIL DEPARTEMENTAL : ADHESION A L'AGENCE D'AIDE AUX COMMUNES**

Afin de pouvoir apporter son aide aux communes aux niveaux technique, juridique et financier, le conseil départemental a décidé de créer « L'Agence Départementale d'Aide aux Communes ». Cette agence a pour but de répondre au besoin de conseil et d'assistance. Afin de pouvoir bénéficier de ce

soutien, la commune doit adhérer au service et signer la convention qui définit les modalités de fonctionnement.

Vote à l'unanimité.

#### **2017-55 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MEDICAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bail de location du local médical prend fin le 30 novembre de cette année. En attendant la mise en service du nouveau local, qui sera situé dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, la mairie mettra à disposition du médecin le local actuel.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention établie entre le médecin et la commune qui en précisera les modalités.

Vote à l'unanimité.

#### **2017-56 – ACHAT PARCELLES GAYET**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet, abordé lors d'une séance précédente du conseil municipal d'acquérir certaines parcelles appartenant à M. et Me GAYET.

Suite à la décision de l'assemblée délibérante, une proposition a été faite à la famille GAYET, qui a été acceptée. Il convient maintenant de concrétiser cet achat.

Voté à l'unanimité.

#### **2017-57 – HAMEAU DE LA LEQUE : LANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION**

En début d'année un dossier de demande de subvention, dans le cadre des « Amendes de Police 2017 » a été déposé par la commune. Une subvention a été attribuée pour la sécurisation du Hameau de La Lèque, il faut maintenant procéder au lancement des travaux qui devraient se dérouler au début du mois de novembre.

#### **2017-58 – CHATEAU DE LUSSAN : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ**

Suite à l'étude diagnostic menée par M. JOUVE sur le château et à la nécessité de rendre ce bâtiment public accessible à tous, une seconde tranche de travaux doit être lancée. Cette seconde tranche de travaux comportera trois grands volets : la remise en état du parement nord de l'édifice, la mise en accessibilité du premier étage et enfin, la mise aux normes du parapet du chemin de ronde afin d'en permettre l'accès aux visiteurs.

La collectivité va, pour ce grand projet, faire appel à divers partenaires : la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, et le Conseil Départemental du Gard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter à la DRAC ce projet de réhabilitation et de mise en accessibilité du château afin de prendre position pour l'obtention de futures tranches de subventions (exercice 2018).

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ APPARTEMENT RUE CHASTANIER

L'appartement communal situé au-dessus de l'agence postale communale est mis à la location. La gestion de cette location a été confiée à une agence immobilière.

#### ➤ COUPES AFFOUAGERES

Devant les nombreux problèmes rencontrés au niveau de la gestion des coupes affouagères, une simulation d'un nouveau type de fonctionnement va être étudiée en relation avec l'ONF et sera présentée pour discussion lors de la future réunion de tirage au sort des parcelles.

La séance est levée à 22 h 45.